

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS**

N°49 L'an deux mille vingt-six
 Le vingt-neuf juin
 Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
 Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22

Présents : Mmes CABROLIER, CANCELÉ, CASTELBOU, DELLUS, GALAN, GAUTHIER,
HYGONENQ, JACQUESON, LEMARCHAND
MM. BARRAL, BARRILLIO, BERTRAND, BOUQUIER, CALMELLY,
COMBET, COSTES, FOULQUIER, RAMES, SYCH

Pouvoirs : Franck MEZY a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY
 Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoît BARRAL
 Sabine KLEIN-TOURRETTE a donné pouvoir à Robert COSTES

Excusée : Sonia BOYER

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et
Monsieur Hans BERTRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Monsieur le maire communique aux membres du conseil municipal les décisions
prises depuis la dernière séance, conformément à la délégation de pouvoirs consentie
au maire le 22 mars 2026, et en application des dispositions des articles L.2122-22 et
L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

2026-12-U	Urbanisme	Droit de préemption urbain Sur la parcelle E 1611 sise 3 rue des Grillons à Bozouls, d'une superficie totale de 814 m², propriété de monsieur Hans BERTRAND ; Le maire n'exerce pas ce droit
2026-13-U	Urbanisme	Droit de préemption urbain Sur la parcelle E 2339 sise 8 route du Vieux Bozouls à Bozouls, d'une superficie totale de 1125 m², propriété de monsieur Ludovic CASTANIE ; Le maire n'exerce pas ce droit
2026-14-U	Urbanisme	Droit de préemption urbain Sur la parcelle E 2408 sise 16 impasse d'Aubignac à Bozouls, d'une superficie totale de 603 m², propriété de la SAS DOMAINE BELLEVUE représentée par monsieur Noyer Pierre-Henri ; Le maire n'exerce pas ce droit
2026-15-U	Urbanisme	Droit de préemption urbain Sur la parcelle E 2410 sise 12 impasse d'Aubignac à Bozouls, d'une superficie totale de 604 m², propriété de la SAS DOMAINE BELLEVUE représentée par monsieur Noyer Pierre-Henri; Le maire n'exerce pas ce droit
2026-16-U	Urbanisme	Droit de préemption urbain Sur la parcelle E 834 sise 3 rue du Clapie à Bozouls, d'une superficie totale de 697 m², propriété de monsieur Philippe GIRBELLE; Le maire n'exerce pas ce droit
2026-17-U	Urbanisme	Droit de préemption urbain Sur les parcelles E 911 et 912 sises 11 route du Maquis Jean-Pierre à Bozouls, d'une superficie totale de 732 m², propriété de la SCI VIALA-PUECH représentée par monsieur Guillaume VIALA; Le maire n'exerce pas ce droit

2026-18-U	Urbanisme	Droit de préemption urbain Sur les parcelles E 911 et 912 sises 11 route du Maquis Jean-Pierre à Bozouls, d'une superficie totale de 732 m², propriété de la SCI VIALA-PUECH représentée par monsieur Guillaume VIALA ; Le maire n'exerce pas ce droit
2026-19-U	Urbanisme	Droit de préemption urbain Sur les parcelles E 280 et 315 sises 19-26 rue de la Fontaine à Bozouls, d'une superficie totale de 392 m², propriété de madame Christelle MICHEL et de monsieur Jérôme DOMERGUE ; Le maire n'exerce pas ce droit
2026-20-U	Urbanisme	Droit de préemption urbain Sur les parcelles E 69, 70, 71 et 72 sises 12 Place de la Mairie à Bozouls, d'une superficie totale de 208 m², propriété de monsieur François MELAC et de madame Stéphanie MELAC; Le maire n'exerce pas ce droit

Le conseil municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié le 30/06/2026

Et affiché le 30/06/2026

Pour copie conforme,

Le Maire,

J.L. CALMELLY



Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »